



Accès aux pièces d'une procédure avec constitution de partie civi

Par **aubrac33fr**, le **27/04/2009** à **15:34**

Bonjour,

J'ai porté plainte avec constitution de partie civile dans le cadre d'une diffamation (deux plaintes me diffamant moi et ma compagne). La plainte a été acceptée par le juge d'instruction. J'ai demandé un relevé de communications téléphoniques au juge d'instruction, ce qui pourrait prouver la diffamation d'une des plaintes.

Comment puis-je avoir accès au dossier, en particulier l'audition d'un mineur qui a dû être filmée, puis-je les obtenir moi-même sans passer par l'intermédiaire d'un avocat (5500€ de frais payés depuis neuf mois sur la base d'accusations mensongères, je n'ai plus les moyens) ? Puis-je demander l'audition d'un témoin, comment motiver cette demande ?

Cordialement,